

LA GAUCHE SOLIDAIRE, ÉCOLOGIQUE ET DÉMOCRATIQUE

Impact des dépenses sur l'environnement 20/11/2024

L'État, les collectivités territoriales, les acteurs privés, et les particuliers devront contribuer à l'effort de financer la transition écologique. Les collectivités, acteurs clés de la transition écologique, ont l'obligation de présenter une annexe à leur compte financier intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». Cet exercice vise à quantifier la manière dont les dépenses budgétaires contribuent (ou non) aux objectifs de la transition écologique. Il sera élaboré par la commune pour la première fois en 2024.

Six axes sont à prendre en compte :

- 1° Atténuation du changement climatique ;
- 2° Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- 3° Gestion des ressources en eau ;
- 4° Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- 5° Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- 6° Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Trois critères :

- Les dépenses favorables : atténuation, adaptation au changement climatique
- Les dépenses neutres : sans effet significatif sur l'environnement.
- Les dépenses défavorables : atteinte à l'environnement ou incitent à des comportements défavorables

Quelques exemples pour Antibes :

Distinguer les dépenses liées aux arbres de celles liées aux parcs et jardins. Les espaces arborisés, forêt en ville, sont classés en « très favorables ». Les dépenses liées aux espaces verts sont « favorables » uniquement sous l'axe biodiversité.

Les dépenses d'acquisition de matériel informatique sont considérées comme « défavorables ». Le numérique représente 2,5 % de l'empreinte carbone annuelle de la France et 10 % de sa consommation électrique. L'achat d'ordinateurs pour le télétravail permet de réduire l'utilisation des transports, faisant passer cette dépense à « neutre ».

Les subventions nécessitent de bien regarder leur fonction. Ainsi la subvention pour le rallye automobile sera classée en « défavorable » et la subvention à une association environnementale « favorable ».

Les modes de déplacement peuvent être classés selon une grille simple : voiture thermique et avion « défavorable » car émetteurs de carbone ; voiture électrique, transports ferroviaires et mobilités douces « très favorable ».

Les repas végétariens provenant de l'agriculture de proximité sont comptabilisés en « très favorables » mais s'ils sont importés en « défavorables ». Les autres repas sont classés en « neutres ».

Les constructions peuvent être « favorables », si on choisit des matériaux biosourcés, des normes d'isolation élevées, et de l'énergie solaire. Les travaux d'isolation peuvent améliorer une notation. L'installation de climatisation sera classée « défavorable ». Antibes choisit pour ses constructions le label « Bâtiment Durable en Méditerranée », mais avec le niveau d'exigence le plus faible, bronze, jamais or. Elles sont donc classées « neutre ».

Un autre élément important est la gestion des ressources en eau. Cette cotation environnementale des dépenses budgétaires relève de la responsabilité de la collectivité. La budgétisation verte permet d'institutionnaliser des moments d'échanges sur les enjeux environnementaux.

Ce premier exercice budgétaire sera intéressant à analyser. Il rendra plus transparent l'impact des décisions prises sur les enjeux écologiques et devrait faire réfléchir sur la nécessité de mieux prendre en compte la problématique du dépassement des limites planétaires dans les politiques de la ville.

Michèle Muratore
Michele.muratore@ville-antibes.fr

J'espère que vous avez passé un bel été. La situation nationale et internationale est plutôt inquiétante, alors restons à Antibes. Quelques propositions sociales.

En cette rentrée, les inégalités sont encore plus criantes et de plus en plus de familles sont en difficulté pour faire face aux dépenses contraintes.

Le coût de la rentrée scolaire pour un enfant est évalué à 233 euros en primaire, 371 euros au collège, 427 euros au lycée, et 3 392 euros pour un étudiant. Beaucoup de familles ont des difficultés financières. 56 % des étudiants travaillent parallèlement à leurs études.

Certes les familles perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire, mais elle ne couvre pas la totalité des frais. Toutes les familles n'en bénéficient pas. Elle n'est pas indexée sur l'inflation. Et, de plus, elle n'est versée qu'à partir de 6 ans, alors que la scolarité est obligatoire à partir de 3 ans.

Pour les cantines, le prix tient compte du quotient familial et le CCAS propose une aide supplémentaire. Mais pour le périscolaire ? Si le prix prend bien en compte le quotient familial, rien de plus. Comme pour la cantine, une aide supplémentaire du CCAS pourrait être instaurée.

Les fournitures scolaires ont subi en 2023 une très forte inflation qui n'a pas été compensée cette année. De plus en plus de villes donnent, aux familles en précarité, un kit de rentrée comprenant les fournitures indispensables. Les associations humanitaires le font, la collectivité pourrait le faire.

Après les jeux olympiques, beaucoup d'enfants souhaitent pratiquer un sport. Mais l'inscription à un club est très onéreuse. Pour des familles avec plusieurs enfants, c'est mission impossible. La ville subventionne les clubs, en contrepartie, elle pourrait leur demander d'appliquer une tarification sociale. Le Pass-Sport donne une aide de 50 euros. Toutes les familles n'y ont pas droit.

De même pour les activités culturelles. L'inscription à une école de musique, de théâtre, de dessin, etc. est très chère. Le Pass-culture n'est attribué qu'à partir de 15 ans. Une tarification sociale serait une bonne aide.

Avec une carte annuelle à 5 euros, les enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire, ont droit à un trajet matin et soir, les jours d'école. Mais au collège ou au lycée, ou pour aller au sport, pratiquer une activité culturelle, les parents doivent payer un abonnement. Le Maire, Président de la CASA refuse d'instaurer la gratuité totale. Les personnes âgées de plus de 75 ans bénéficient de la gratuité totale sans condition de ressources. Les lignes A et B desservant Sophia Antipolis sont gratuites. Nous demandons, que soit instaurée, dès cette rentrée, la gratuité pour les jeunes et les étudiants.

Les mutuelles sont de plus en plus chères. Beaucoup de personnes, qui dépassent le plafond pour avoir droit à la Complémentaire Santé Solidaire ne gagnent pas suffisamment pour payer une mutuelle privée. La ville pourrait, comme le font beaucoup de communes, négocier un contrat de groupe, pour proposer une mutuelle communale, moins onéreuse, qui tiendrait compte des revenus.

Antibes aurait l'eau la moins chère de France mais pour bénéficier du tarif le moins élevé, il faut disposer d'un compteur Veolia individuel. Donc, les villas ou les immeubles récents en bénéficient mais pas les autres. Ce sont les plus précaires qui paient le tarif le plus élevé. Le Maire avait promis une aide aux ménages les plus modestes pour payer l'individualisation des compteurs. Cette aide devrait être instaurée. En cette rentrée, voilà, ce que le Maire pourrait faire.

Michèle Muratore
Michele.muratore@ville-antibes.fr
Tél. 06 70 11 19 62

ANTIBES, UNE VILLE RICHE.....
MAIS DERRIÈRE LA JOLIE FAÇADE.....

23 % des ménages avec un niveau de vie inférieur à 1 264 €

14 % de la population sous le seuil de pauvreté

12 % de chômage 28 % de chômage des jeunes actifs

25 % des familles monoparentales sous le seuil de pauvreté 40 % de résidences secondaires

70 % de la population est éligible à un logement social. Se loger à Antibes, coûte de plus en plus cher.

12 % de logements sociaux.

4 066 demandes 68 demandes au titre du Droit au Logement opposable (DALO), reconnu prioritaire. Le logement est une compétence de la CASA, mais c'est la ville qui doit respecter la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) qui oblige à 25 % de logements sociaux. Antibes, ne respecte pas la loi. Aussi, doit-elle payer des pénalités pour non atteinte des objectifs. Le Maire accorde des subventions aux bailleurs sociaux à hauteur des pénalités, mais pas plus. Il manque 5 460 logements sociaux sur la commune. Le Préfet a pris la main sur le droit du sol et la ville a perdu son droit de préemption. C'est lui qui a exigé 40 % de logements sociaux dans tous les programmes. Par notre action, nous avons obtenu, 10 % d'accession sociale à la propriété, en plus.

Que propose le Maire

Il a négocié avec l'État un « contrat de mixité sociale » qui impose l'atteinte des objectifs de la loi SRU en 3 ans. Pour cela, il serait nécessaire de construire 1 802 logements sociaux, période 2023/2025. Mais, ce contrat n'impose que 1 365 logements. On est loin de l'atteinte de l'objectif de la loi. Le dossier remis à la Préfecture, est truffé d'inexactitudes. Il comprend des logements livrés depuis plusieurs années, des projets abandonnés, etc. et n'est pas du tout en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020/2025, pourtant approuvé par la préfecture. Ce PLH est très insuffisant pour répondre aux besoins de nos concitoyens et voilà que ce contrat, dit de mixité sociale, est encore en deçà du PLH.

De plus, le Maire propose de reprendre la proposition du premier Ministre, de tenir compte, des logements intermédiaires destinés à des revenus plus élevés. Pourtant, l'analyse des demandes de logement social indique une majorité de demandes émanant de ménages avec les plus bas revenus. Le Préfet demande un minimum 30 % de logements pour les plus précaires et maximum 30 % pour les tranches les plus hautes. La proposition de 20 % de logement intermédiaire, sera au détriment des plus précaires. Contrairement à ce qui est dit, il ne s'adresse pas aux classes moyennes mais aux classes moyennes supérieures.

Le nouvel argument du Maire, c'est la loi Zéro Artificialisation Nette, ZAN, « Je ne peux pas construire puisque l'on m'interdit d'artificialiser les sols »

Mais il est possible de produire du logement social sans artificialiser :

- 3 500 logements vides sur la commune. Il faudrait aider les propriétaires à remettre ces logements sur le marché

- 30 000 m² de bureaux vides sur Sophia Antipolis. Ces bureaux pourraient être convertis en logements

- D'importantes friches immobilières. La CASA se décide enfin à faire un inventaire de ces friches.

Pour limiter la spéculation, le Maire pourrait instaurer l'encadrement des loyers.

Le nouveau parlement (majorité NFP) porte un programme pour le logement social. Nous surveillerons les votes de ces lois, par le député de notre circonscription.

Michèle Muratore
Michele.muratore@ville-antibes.fr
Tél. 06 70 11 19 62

Toute l'année 2023, les événements extrêmes, dont l'intensification a été prévue par les rapports du GIEC, se sont succédés. Incendies interminables au Canada; canicules en Amérique du Nord, en Asie et en Méditerranée, fonte inquiétante de la banquise...

La planète est déjà en surchauffe, les trajectoires des États, pour limiter le réchauffement climatique, entraînent le monde vers un réchauffement de près de 3°C. La COP 28, (Conférence des parties sur le climat des Nations Unies), vise à résoudre la crise climatique en s'accordant sur les moyens de limiter la hausse des températures à 1,5°C (accord de Paris) et de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050.

Elle doit aborder, notamment, l'abandon progressif des combustibles fossiles, des engagements visant à réduire les émissions de méthane, un gaz à effet de serre, des engagements à limiter les émissions dues à la climatisation et à restreindre le financement privé des centrales au charbon. Comment la collectivité peut participer à la réduction des gaz à effet de serre et donc au réchauffement climatique ? L'efficacité énergétique implique une stratégie à long terme, à initier dès à présent. Quelques points: Les bâtiments: La loi impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments. Pour y parvenir les actions concernent la rénovation énergétique, la qualité des équipements, le comportement des usagers... Pour toutes les constructions neuves, retenir les normes les plus élevées en termes d'isolation, mais aussi veiller à des équipements sobres en énergie, chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire, confort d'été. L'éclairage: Éclairer mieux, éclairer utile. Installer des capteurs de présence, baisser l'intensité lumineuse dans des lieux peu fréquentés et extinction totale à partir d'une certaine heure. Remplacer les ampoules par des LED. Certaines de ces actions sont déjà engagées par la ville. Des progrès sont à faire pour faire respecter la loi et le plan local de publicité, extinction des enseignes et des publicités lumineuses entre 1 h et 6 h du matin. Le numérique: Sensibiliser les agents aux bons gestes du numérique. Limiter voire supprimer les écrans non essentiels (halls, etc.). Créer un datacenter municipal et récupérer l'énergie produite.

La circulation: Le secteur des transports représente plus de 30% de la consommation d'énergie, avec une forte dépendance aux énergies fossiles. Il est aussi le principal émetteur de CO₂, plus de 30% des émissions totales de gaz à effet de serre. Ce qui nous oblige à agir rapidement.

De plus les transports ont un impact fort sur la pollution atmosphérique et donc sur la santé humaine. Pour Antibes, nécessité de revoir le plan de circulation avec comme objectif de permettre un accès direct aux services, commerces, etc... en évitant des allers-retours inutiles. Créer des itinéraires de contournement pour limiter les traversées de la ville. Le stationnement: Il vaut mieux prendre les transports en commun plutôt que la voiture. Le stationnement en surface, avec une heure, le soir et les Week-end, gratuits, est satisfaisant. Mais, il manque des places sur les parkings extérieurs. Le Maire a décidé d'y limiter le temps de stationnement à 48h Au prétexte que ces parkings sont saturés on les rend payants. On apporte une mauvaise solution à un vrai problème, le manque de place gratuites sur la commune.

Des emplacements avaient été réservés le long du Bus. Ces emplacements ont été supprimés. Mauvaise décision, si on veut limiter la circulation, il faut augmenter les places de stationnement de proximité, gratuites. Il manque du stationnement quartier Reybaud. À l'occasion de la démolition des maisons en zone inondable, il devrait être créé des places de stationnement gratuites pour les personnes qui travaillent en ville et/ou pour se rendre dans les commerces du centre-ville. Voilà ce que je défendrai.

Michèle Muratore Michele.

muratore@ville-antibes.fr Tél. 06 70 11 19 62

Les villes ont été urbanisées, aménagées pour la voiture. Depuis plus de 60 ans, les politiques publiques ont été majoritairement en soutien aux mobilités motorisées. La voiture génère de l'insécurité ainsi que des pollutions et nuisances qui affectent l'espace public et notamment la pollution de l'air et le bruit dont les effets sur la santé sont de mieux en mieux documentés. On constate maintenant que la voiture a pris trop de place au détriment des piétons, vélos, etc. Pour redonner aux habitants le plaisir de vivre à Antibes grâce à des rues, des places, des quartiers plus agréables et de bonnes conditions de déplacement, la qualité de l'espace public et son partage plus équilibré, en tant que bien commun, sont des éléments déterminants du bien-être en ville et de l'animation urbaine. D'autres modes de déplacement moins consommateurs d'espaces et de ressources sont à privilégier. L'aménagement doit être repensé pour inverser le « tout voiture » et créer des espaces plus sobres et apaisés, replaçant les piétons au centre des préoccupations des politiques publiques.

Alors concrètement :

La place de la voiture :

- Transformer Antibes en « ville 30 ». Limiter la vitesse à 30 km/h dans toute la ville, sauf sur certains axes.
- Modifier le plan de circulation. Les véhicules en transit doivent éviter le centre-ville.
- Instaurer une zone logistique en périphérie et interdire les gros camions en ville - Réguler et limiter le stationnement en surface pour faire de la place aux piétons et aux espaces verts.
- Mettre en place des itinéraires piétons et vélos pour les enfants pour se rendre à l'école.
- Interdire la circulation sur les axes des écoles aux heures d'entrée et de sortie et organiser le stationnement à proximité des écoles. Des parents n'ont pas le choix et sont obligés d'accompagner leurs enfants en voiture. Parallèlement, nécessité de mieux organiser, développer, les transports en commun. Des horaires mieux adaptés aux besoins des différents usagers, actifs, touristes, scolaires, etc.

La place des piétons : Tous les piétons n'ont pas le même usage de la marche. La ville doit répondre aux besoins spécifiques de chaque usager : enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, mamans avec poussette... Des pédibus et vélo-bus sécurisés doivent être proposés aux parents. Afficher une signalétique indiquant les différents trajets possibles. Préserver dans les documents d'urbanisme, les raccourcis. Les bénéfices d'une ville repensée pour les piétons sont nombreux : sécurité, désartificialisation des sols et renaturation, amélioration de la qualité de l'air, convivialité, inclusion, attractivité touristique et commerciale... et surtout santé.

La place des vélos : Instaurer de véritables pistes cyclables qui sécurisent les cyclistes et les piétons. Je propose que la ville s'engage dans cette redéfinition de l'espace public. Ça passe par une vision ambitieuse de l'espace public, des domaines et des thématiques nécessaires à l'épanouissement des personnes, en mobilisant l'ensemble des acteurs et actrices.

Alors chiche ! Monsieur le Maire a découvert les conventions citoyennes, ce sera une occasion d'avancer sur ce dossier, d'imaginer et de mettre en oeuvre une ville adaptée aux besoins futurs des jeunes, des aînés et des générations futures.

[Contacter Michèle Muratore](#)

Tél. [06 70 11 19 62](tel:0670111962)

Monsieur le Maire a décidé, sans consulter personne, tout au moins pas les élus minoritaires, d'acheter la maison « Porte de France »

C'est très bien, ainsi elle restera dans le domaine communal. Cette maison classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, depuis 1928, est un des derniers vestiges des remparts, après leur démolition. Construite en 1701 par Niquet avec un fronton de Jacques Dolle, qui a aussi oeuvré à la cathédrale, et dont le nom a été donné au lycée professionnel.

L'acheter, c'est très bien mais pour quel projet ? Lorsque j'ai posé la question, en conseil municipal, Monsieur le Maire m'a répondu : « Il n'y a pas de projet, je suis ouvert à toutes les propositions. » Alors, nous allons faire des propositions. Pour nous, cette maison doit être un espace patrimonial, en lien avec les archives municipales. Et peut-être même y installer les archives municipales. La famille, ancienne propriétaire, vient de faire don à la ville de ses archives personnelles concernant leur trisaïeul Jean Pellepot. L'entrepreneur qui a procédé à l'arasement des remparts et sauvé la maison en en faisant son habitation. C'est là, qu'elles doivent être montrées. On pourrait aussi récupérer, tout au moins une copie en 3D, le plan relief qui est aux Invalides, qui donne des détails sur cette période. Et puis, pour l'obtention du label « ville d'art et d'histoire », un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est obligatoire, il serait tout à fait à sa place et une bonne synthèse de ce que nous proposons. Ainsi, Antibes posséderait deux musées, un musée d'archéologie pour la période grecque et romaine et un musée pour la période que l'on appelle la « ville moderne ». Mais tout d'abord, il faudrait démolir les commerces qui ont été construits dans les années 1960. On se demande comment les autorités ont pu autoriser ces constructions devant cette maison classée ? On peut trouver et proposer un autre commerce, qui convienne, dans le même périmètre. Ensuite, rénover le jardin qui l'entoure. C'était un vrai jardin méditerranéen avec des agrumes, etc...

Un jardin donnerait une bouffée d'oxygène à ce quartier et surtout mettrait en valeur la richesse architecturale de cette maison. Toujours en conseil municipal, Monsieur le Maire a dit qu'il soumettrait le projet à l'avis des concitoyens.

Mais, l'habitude à Antibes, c'est de consulter les citoyens quand le projet est bouclé. Non, ce n'est pas le projet qu'il faut soumettre aux citoyens, il faut qu'ils participent à la réflexion sur le devenir de cette maison et entendre leurs propositions. Nous, nous proposons une consultation de tous les citoyens.

Nous faisons donc appel à vos propositions. Vous avez mon adresse mail, je m'engage à soumettre toutes les propositions reçues à Monsieur le Maire. Ce texte a été écrit avec des antiboises et antibois passionnés par l'histoire et le patrimoine de notre commune.

Michèle Muratore
Michele.muratore@ville-antibes.fr
Tél. 06 70 11 19 62



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes